

Communiqué de presse

Novembre 2022

La Région Bourgogne-Franche-Comté signataire de la Charte de la diversité



A l'occasion de la clôture du Forum « Emploi Diversité RH & RSE» qui s'est tenue à Besançon, jeudi 17 novembre 2022, Laëtitia Martinez, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de l'enseignement supérieur, la recherche, l'égalité réelle et la laïcité a signé la Charte de la Diversité, en présence de Elise Moison, secrétaire générale de la Charte de la Diversité et d'une vingtaine d'entreprises nouvellement signataires de la charte.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la quatrième collectivité publique à s'engager officiellement en faveur de la diversité sur le territoire national, après Bordeaux métropole, les villes de Clermont-Ferrand et de Besançon d'ores et déjà signataires de cette charte.

La signature de la Charte de la Diversité par la Région illustre l'implication de la collectivité en faveur de la diversité, objectif que la Région a réaffirmé dans son projet d'administration en tant qu'employeur mais aussi en tant que décideur public.

Par sa signature, la Région souhaite inciter et entraîner l'ensemble des organisations privées et publiques du territoire régional dans une dynamique vertueuse concernant l'inclusion.

La Charte de la diversité est un texte d'engagement proposé à la signature de tout employeur qui souhaite, par une démarche volontariste, agir en faveur de la diversité et dépasser ainsi le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations. Elle est articulée autour de six articles et vise à développer un management inclusif et respectueux des différences individuelles.

L'évènement organisé à Besançon par l'association Halte-Discriminations, avec le soutien de la Région, clôture de la 14e édition du Grand Forum « Emploi Diversité RH & RSE ». C'est à cette occasion que se déroule la signature de la Charte de la diversité par la Région.

Ce Forum a pour objectif de sensibiliser les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté en matière de promotion de la diversité humaine. Chaque année, plusieurs structures s'engagent en signant publiquement la Charte de la diversité lors de cet évènement régional.

La Région soutient cette manifestation car cela permet de mieux faire connaître et diffuser les pratiques de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises, dont les droits humains constituent l'un des piliers. La Région a d'ailleurs réaffirmé, à travers le vote du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, son ambition de placer le capital humain au cœur de sa stratégie économique.

Laëtitia Martinez, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté se « félicite pour ce partenariat qui renforce la dynamique d'information et d'accompagnement des entreprises sur les enjeux d'une politique de recrutement ouverte aux profils divers. »





La diversité est le fondement d'une société performante socialement et économiquement. Inscrite dans la politique globale, de l'entreprise ou de l'organisation, la Charte de la diversité a pour objet de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses composantes.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économique. Leur mise en œuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes les parties prenantes internes et externes en France et dans le monde. Par la signature de la Charte de la Diversité, nous, entreprise ou organisation, nous engageons à :

- Sensibiliser et former nos dirigeants et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la nondiscrimination et de la diversité.
- 2. Promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
- 3. Favoriser la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
- 4. Communiquer sur notre engagement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
- 5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.
- **6. Evaluer régulièrement les progrès réalisés** informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

Plus d'information sur la Charte de la diversité https://www.charte-diversite.com/charte-de-la-diversite/